

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 66/2022

SEANCE DU 29 JUIN 2022

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	22
Nombre de conseillers absents excusés	:	11
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	11
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme BOCHET, M. BIEBER, M. MADELLA, Mme NOEL, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. NOWICKI, M. MOREL, Mme LOUIS, M. ROSE.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme SAINT MARD (procuration à M. HORY), Mme LEBARD (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme MOREAU (procuration à M. LISSMANN), Mme BREISTROFF (à Mme CASCIOLA), M. COLOMBO (procuration à Mme JACOB-VARLET), Mme HANSE (procuration à M. MAESTRI), Mme HAZEMANN (procuration à M. HIRSCHHORN), M. TRICHIES (procuration à M. IGEL), M. SURGA (procuration à M. NOWICKI), Mme GAUROIS (procuration à M. MOREL), Mme MOGUEN (procuration à M. ROSE).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 22 juin 2022

1.2 - FINANCES LOCALES – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Affectation du résultat de l'exercice 2021

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Vu la délibération en date du 6 avril 2022 décidant la reprise anticipée des résultats 2021,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2021, soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021.

Résultat de Fonctionnement :

- Résultat antérieur reporté (excédent) :	762 959,01 €
- Résultat année 2021 (excédent) :	786 866,02 €
- Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2021 :	1 549 825,03 €

Résultat d'investissement :

- Résultat antérieur (excédent) :	51 752,45 €
- Résultat année 2021 (excédent) :	388 247,12 €
- Résultat d'investissement arrêté au 31 décembre 2021 :	439 999,57 €

Le résultat d'investissement sera reporté définitivement au budget primitif 2022 en recettes d'investissement à l'article 001 – Excédent d'investissement.

Financement de la section d'investissement :

- Résultat au 31 décembre 2021 :	439 999,57 €
- Dépenses engagées (RAR) :	- 298 155,61 €
- Recettes engagées (RAR) :	0,00 €
- Total :	141 843,96 €

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Le solde du résultat de fonctionnement est définitivement affecté au budget primitif 2022 en recettes de fonctionnement à l'article 002 – Excédent de fonctionnement.

Pris avis de la commission finances du 24 mai 2022,
L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, M. NOWICKI, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS, Mme GAUROIS, M. ROSE, Mme MOGUEN, ne participant pas au vote,

AFFECTE les résultats du compte administratif 2021 au budget primitif 2022 de la façon suivante :

- 439 999,57 € en recettes d'investissement, article 001
- 1 549 825,03 € en recettes de fonctionnement, article 002

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 4 juin 2022
Pour extrait conforme, Marly, le 4 juin 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Le Maire
Thierry HORY